Envoyé en préfecture le 03/11/2025
Reçu en préfecture le 03/11/2025
Publié le 03/11/2025
ID : 013-211300652-20251030-202500045-DE

FNSEA13
Maison des Agriculteurs
22 Avenue Henri Pontier
13626 AIX EN PROVENCE

Aix en Provence, le 6 octobre 2025

A

Mesdames et Messieurs les Maires de la CCVBA,

Objet : demande classement ICHN des Communes Alpilles

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Afin d'aider au maintien de l'Agriculture dans nos zones Alpilles, nous avons été amenés à étudier les aides existantes mises à notre disposition, et, non encore utilisées dans notre secteur difficile, fragilisé par le contexte économique et un climat éprouvant.

Nos échanges ont abouti au désir de faire classer les Alpilles en zone de montagne afin de bénéficier de l'ICHN (Indemnité compensatrice de Handicap Naturel). La DDTM, dans un document technique recherchant déjà ce classement faisait apparaître que ces handicaps s'inscrivent dans une obligation de maintenir une agriculture dynamique alors que nos secteurs sont extrêmement urbanisés et sectionnés par de très nombreuses voies de communication. La situation méditerranéenne, si elle a des avantages pour certains secteurs, a maintes contraintes pour l'Agriculture.

Dans une évolution de réchauffement climatique, notre agriculture pâtie de contraintes nouvelles :

- D'amplitude thermique ayant des conséquences sur la végétation,
- De gels tardifs ou/et de brusques élévations de températures,
- De précipitations violentes ou absentes.

A ces contraintes s'ajoutent celles liées au potentiel des sols, souvent peu profonds, caillouteux ou excessivement argileux avec peu de matière organique et à la réserve utile en eau très faible.

En résumé, ces facteurs ne permettent pas une agriculture très productive.
Pourtant, son maintien est une nécessité, car sur notre secteur plus qu'ailleurs, l'agriculteur a plusieurs fonctions :
Il est le garant de l'entretien du milieu naturel et de la protection du territoire contre les incendies de forêt.

Il intervient sur des critères de handicaps spécifiques :

- Entretien des espaces classés en site Natura 2000 et maintien des écosystèmes en l'état.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025
Reçu en préfecture le 03/11/2025
Publié le 03/11/2025
ID : 013-211300652-20251030-202500045-DE

- Maintien des espaces classés dans la directive paysage Alpilles avec maintien de la mosaïque de productions méditerranéennes caractéristiques du paysage des Alpilles.
- Maintien d'une certaine agriculture pour des motifs d'économie touristique.

- Difficulté d'exploitation et d'entretien des zones pastorales dans les forêts et espaces classés en DFCI ou coupe-feu DFCI.

C'est pour cela que nous voulons solliciter le classement de ce territoire en zone ICHN.
Le montage de ce type de dossier complexe passe obligatoirement par :
L'INRAE qui établit (contre rémunération) un cahier des charges,
La DDTM,
Le Syndicalisme,
Les représentants des filières présentes sur le territoire : Oléiculture, Viticulture, Elevage et autres.

L'appel à un professionnel expérimenté est indispensable. La personne de Jean Louis Blasco, dont la compétence et l'investissement font référence, nous est apparu évidente. Nous lui avons donc demandé un devis pour lequel il nous faut trouver des financements.
L'intervention de Monsieur Blasco s'élève à 2 400,00 €. L'INRAE de son côté interviendra pour environ 400,00 € par commune. Des frais supplémentaires s'ajoutent à ces dépenses d'un montant de 1425 € (frais administratifs). Veuillez trouver ci-dessous le tableau de financement

Le total du montage de ce dossier est donc d'environ 7 825,00 € TVA incluse.

Nous vous serions reconnaissants de soutenir cette demande auprès de la CCVBA.

Le soutien politique, administratif et financier des Maires, de l'Intercommunalité, du Département, sont indispensables à l'aboutissement de cette demande de classement.

Nous savons que nous pouvons compter sur votre implication dans la défense de notre Agriculture, et il apparait avec ce nouveau dossier une opportunité qu'il vous appartient d'urgence de saisir afin de nous soutenir pour assurer notre survie et l'entretien de notre Région.

Veuillez agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'assurance de notre profonde considération.

Romain BLANCHARD
Président FNSEA 13

FNSEA 13 Maison des Agriculteurs 22 Avenue Henri Pontier 13626 AIX EN PROVENCE Cedex

Envoyé en préfecture le 03/11/2025
Reçu en préfecture le 03/11/2025
Publié le 03/11/2025
ID : 013-211300652-20251030-202500045-DE

TABLEAU DE FINANCEMENT			
DEPENSES		**RECETTES**	
Prestation JL BLASCO	2 400 €	Collectivités Territoriales	6 260 €
INRAE (400 €/commune)	4 000 €		€
			€
Frais administratifs FNSEA 13 (déplacement, temps passé)	1 425 €	FNSEA 13	1 565 €
Total	**7 825 €**	**Total**	**7825 €**